DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2024-014a
Commission d'Appel d'Offres – Nouvelle élection des membres

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 22
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 8
Date de convocation et d'affichage : 30/01/2024
Secrétaire de séance : DARMAGNAC Frédéric

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. SOULÈS Eric, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. LAINÉ Fabien, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : Mme AUBERT Roseline donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, M. COUTURIER François donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme LARREZET Hélène donne procuration à M. SUSO Jean-Michel, M. MINIAU Dominique donne procuration à Mme GUERRO Florence, Mme NADAU Marie-Françoise donne procuration à M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à M. LAINÉ Fabien, M. VIUDES Christian donne procuration à Mme PINCÉ Laure

Excusés : Mme AUBERT Roseline, M. COUTURIER François, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline Mme NADAU Marie-Françoise, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme RIGAL Nathalie, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240206-2024-014a-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia

Vu l'article L 1411-5 du CGCT ;

Vu la délibération n° 2020-094a du 21 septembre 2020 ;

Vu le recours gracieux de Mme la Préfète contre la délibération n° 2023-155 du 12 décembre 2023 ;

Madame la présidente indique que M. LABRUYERE Christophe a démissionné de sa fonction de maire et de conseiller communautaire. Il était délégué titulaire à la commission d'appel d'offres (CAO).

Madame la présidente que les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ce scrutin ne permet pas de procéder à une élection partielle comme le proposait la délibération rapportée n°2023-155 du 12 décembre 2023.

En conséquence, afin de garantir la représentativité de la commission, Mme la Présidente propose de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des membres, en prenant en compte les candidatures déjà exprimées.

En vertu de l'article L1411-5 du CGCT, la C.A.O. d'un établissement public de coopération intercommunale est composée de la Présidente de cet établissement qui préside de droit, et 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. L'élection de ces membres a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste étant présentée après appel à candidature, les nominations prennent alors effet immédiatement, dans l'ordre de la liste. Les candidats sont numérotés de 1 à 10, les 5 premiers étant élus membres titulaires et les 5 derniers étant élus membres suppléants.

La liste des candidats à la C.A.O. s'établit comme suit :

Titulaires :

1. Mme CASSAGNE Patricia
2. M. COMET Bernard
3. M. CRUCHANDEU Paul
4. M. COUTURIER François
5. M. LAINÉ Fabien

Suppléants :

1. M. CASTAGNÈDE Vincent
2. M. LAVIELLE Raymond
3. M. VIUDES Christian
4. M. PASCUTTO Philippe
5. Mme GUERRO Florence

Madame la présidente soumet cette liste au vote de l'assemblée

Elle propose d'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer les élu.e.s. ci-dessus membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240206-2024-014a-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 6 février 2024

La Présidente,

Communauté de Communes des Grands Lacs * PARENTIS-EN-BORN *

Françoise DOUSTE

Le Secrétaire de séance,

Communauté de Communes des Grands Lacs * PARENTIS-EN-BORN *

Frédéric DARMAGNAC

Document exécutoire à compter du : 6/02/2024
Transmis en Préfecture le : 29/02/2024
Affiché le : 29/02/2024
à Parentis-en-Born, le : 29/02/2024

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240206-2024-014a-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024